



Préservation de la fertilité masculine chez les adolescents



« Toute personne dont la prise en charge médicale est susceptible d'altérer la fertilité ou dont la fertilité risque d'être prématurément altérée peut bénéficier du recueil ou du prélèvement et de la conservation de ses gamètes ou de ses tissus germinaux. »

Art. L. 2141-11. du code de la santé publique.

Le CECOS (centre d'étude et de conservation des oeufs et du sperme humain) est le service où les médecins vous proposent d'aller pour conserver vos spermatozoïdes ou votre tissu testiculaire. Il est responsable de la conservation des prélèvements pendant plusieurs années, si nécessaire.

Le médecin que vous avez rencontré vous a proposé de venir au CECOS et de procéder à une conservation de vos spermatozoïdes, ce qu'on appelle la préservation de la fertilité. Comme il vous l'a expliqué, il s'agit d'une **mesure de précaution** visant à préserver vos cellules, car la pathologie dont vous souffrez peut, en elle-même, altérer votre fertilité future ou bien le traitement que vous allez recevoir pour vous soigner peut réduire la production de spermatozoïdes et diminuer vos chances d'avoir un enfant.

Avant la puberté, il est possible de prélever des fragments des testicules via une opération sous anesthésie générale, puis de les congeler. Cette technique reste encore d'une efficacité incertaine, mais l'avenir est prometteur et riche en innovations.

Après la puberté, le sperme peut être recueilli par masturbation, puis congelé. En cas d'absence de spermatozoïdes ou de difficultés à éjaculer, les spermatozoïdes peuvent être directement prélevés au niveau des testicules et congelés.

Est-ce que je peux prendre seul la décision de préserver ou non ma fertilité ?

Si vous êtes mineur, vous prendrez la décision en accord avec au moins un de vos parents. Le sujet sera abordé avec vous et, bien sûr, votre point de vue sera pris en considération.

Si vous êtes majeur, le choix vous appartient. Dans les deux cas, les médecins et les psychologues peuvent vous accompagner dans cette réflexion. N'hésitez pas à les contacter.

Comment ça se passe ?

Lorsque vous viendrez au CECOS, vous serez d'abord reçu par **un biologiste qui vous expliquera ce qui va se passer.** Une psychologue attachée au service pourra également vous rencontrer si vous le souhaitez. On vous proposera d'aller dans une pièce isolée où vous effectuerez votre recueil par masturbation. Les précautions d'hygiène à respecter avant le recueil vous seront expliquées.

Pratiquement : uriner, se laver les mains, faire une toilette intime.

Une fois ces précautions prises, vous pourrez effectuer votre recueil. La masturbation est un geste naturel.

Vous serez tranquille dans la pièce, et personne ne viendra vous déranger.

Vous déciderez vous-même du moment où vous quitterez la pièce.

Celle-ci est équipée d'une sonnette, et si vous le souhaitez, vous pourrez faire appel au personnel pour poser vos questions.

Il arrive parfois qu'il ne soit pas possible de réaliser le recueil. Dans ce cas, il est possible de revenir une deuxième fois. Il peut également être nécessaire de revenir à plusieurs reprises (2 ou 3 fois) pour augmenter la quantité de spermatozoïdes congelés.

Remarque : vous avez la possibilité d'apporter votre téléphone si vous le souhaitez.

Et après ? Quel est le devenir des prélèvements ?

À votre majorité, vous pourrez décider de conserver ou non vos prélèvements. Avant cela, le CECOS contactera chaque année vos parents pour assurer un suivi.

À votre majorité, l'équipe pluridisciplinaire du centre se tiendra à votre disposition pour vous informer sur les conditions de cette conservation et les suites de la démarche.

Vous pourrez décider de conserver les prélèvements, de les détruire ou de les donner à la recherche. Vous serez interrogé chaque année pour connaître votre choix.



À savoir

Les traitements anticancéreux ne sont pas tous susceptibles d'altérer votre fertilité. Les médecins vous informeront si le traitement proposé nécessite ou non une préservation de fertilité.

Les méthodes de préservation de la fertilité ne sont pas infaillibles mais elles constituent une chance supplémentaire pour l'avenir.

Contact

Centre de préservation de la fertilité en Nouvelle-Aquitaine (CPFA)

CHU de Poitiers

Tél. **05 49 44 39 56** - mail : **sec.amp@chu-poitiers.fr**

<https://www.chu-poitiers.fr/specialites/medecine-de-la-reproduction/>

CHU de Poitiers – Site de la Milétrie
2 Rue de la Milétrie 86021 Poitiers

CHU de Bordeaux

Tél. **05 56 79 56 79** - mail : **preservation.fertilite@chu-bordeaux.fr**

[www.gynecologie-amp-chubordeaux.fr/amp/Préservation de la fertilité](http://www.gynecologie-amp-chubordeaux.fr/amp/Pr%C3%A9servation%20de%20la%20fertilit%C3%A9)

CHU de Bordeaux - Hôpital Pellegrin - Centre Aliénor d'Aquitaine
Place Amélie Raba-Léon 33076 Bordeaux cedex

CHU de Limoges

Tél. **05 55 05 64 72** ou **05 55 55 24 65** - mail : **amp@chu-limoges.fr**

<https://www.chu-limoges.fr/centre-d-aide-medicale-a-la-procreation>

CHU de Limoges – Hôpital de la mère et de l'enfant
8 Avenue Dominique Larrey 87000 Limoges

